

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **6 juillet 2023**, à 19h06, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents :

Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
Monsieur Maurice D’Astous, conseiller #5
Madame Martine Côté, conseillère #6

Monsieur Nelson Lavoie, conseiller #1, Madame Marie-Chantal Bienvenue, conseillère #2 et Madame Hélène Ouellet, conseillère #4 sont absents de la rencontre.

Assiste également à la séance, Mme Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 147-2023-07

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance du Conseil municipal
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Résolution d’embauche-poste d’adjoint(e) greffier(ière) trésorier(ière)/coordonnateur(trice) en loisirs
4. Décompte progressif #1-travaux de voirie et ponceaux (PAVL)
5. Période de questions
6. Varia
7. Levée de la séance

3. RÉSOLUTION D'EMBAUCHE-POSTE D'ADJOINT(E) GREFFIER(IÈRE) TRÉSORIER(IÈRE)/COORDONNATEUR(TRICE) EN LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'UN processus d'embauche en bonne et due forme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'UNE candidate s'est démarquée;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 148-2023-07

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous
Appuyé par madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE Mme Marie-Ève Turgeon soit et est engagée à titre d'adjointe greffière-trésorière/coordonnatrice en loisirs aux conditions prévues à l'entente négociée entre la municipalité et Mme Turgeon et ce à partir du 24 juillet 2023;

Adoptée à l'unanimité

4. DÉCOMPTE PROGRESSIF #1-TRAVAUX DE VOIRIE ET PONCEAUX (PAVL)

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de voirie et ponceaux en lien avec le programme d'aide à la voirie local-*Volet Accélération (PAVL)*;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur recommande le paiement du décompte progressif #1;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a soumis un premier décompte progressif pour les travaux de voirie et ponceaux effectués dans les 7^e rang Ouest, 8^e rang Est et 10^e rang Est au montant de 304 799.36\$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 149-2023-07

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse
Appuyé par monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le paiement du premier décompte progressif à l'Entreprise A&D Landry inc. au montant de 304 799.36\$ plus les taxes applicables

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions des citoyens.

VARIA

6. VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-150-2023-07

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 20h15

Adopté à l'unanimité

Le 6 juillet 2023

MARTIN CARRIER

Maire

VANESSA CARON

Directrice-générale et greffière-trésorière